

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 6 mai 2019

Etaient présents : MM. BACCI Jean, RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, Mme GENIO Ghislaine, M. GENIO Giovanni, Mme SANTACREU Anne-Marie, M. HERRIOU Jean-Pierre.

Absents : Mmes MAROTZKI Marie-Hélène (pouvoir à Mme SANTACREU Anne-Marie), GHESQUIER Corinne, GUTTIN Arlette, M. DELIGNY Franck.

Secrétaire de séance : M. HERRIOU Jean-Pierre

Quorum atteint.

Début de séance : 18H00

Le compte-rendu du précédent conseil municipal du 3 avril est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1* Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du FRAT (petites communes) pour la rénovation de la voirie rue courte et impasse château d'eau lieudit Les Aires

La rénovation de la voirie de la rue Courte et de l'impasse du Château d'eau est nécessaire. L'estimation du coût des travaux s'élève à 20 278,10 € HT. Une subvention de 12 000 € auprès du Conseil Régional dans le cadre du FRAT (petites communes) est proposée.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

2* Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du FRAT 2019 pour l'acquisition de l'immeuble ROUX

L'acquisition de l'immeuble Roux situé place de la Fontaine, le Cours, contigu au Bistrot de Pays permettrait un agrandissement de celui-ci au rez-de-chaussée et les deux étages transformés en logement type T3 pourraient être loués. Pour une proposition d'achat à 150 000 €, non compris les frais de notaire, une subvention de 48 000 € est demandée à la Région au titre du FRAT 2019.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

3* Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des Amendes de police

Le conseil départemental du Var dispose de recettes provenant du produit des amendes de police relative à la circulation routière, à répartir entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Le goudronnage du chemin de la Croix Vieille améliorerait la sécurisation de la voie d'accès au village. Les travaux de canalisation des eaux étant réalisés, il s'agirait d'un budget de 26 000 € HT.

Une demande de subvention maximum auprès du conseil départemental est proposée.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

4* Subvention exceptionnelle Notre-Dame de Paris

Cette subvention relayée par l'association des maires de France auprès de la fondation du patrimoine est proposée à hauteur de 300 €.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

5* Avenants n°2 aux baux emphytéotiques administratifs sous conditions suspensives relatifs aux projets d'implantation et d'exploitation de centrales photovoltaïques au sol sur une partie du terrain relevant du domaine privé de la commune, au lieu-dit « La Colle du Plan Deffends », intervenus le 28 novembre 2017 et modifiés le 26 novembre 2018.

Avenant aux protocoles d'accord intervenus le 28 novembre 2017 entre la commune et les sociétés précitées, encadrant la gouvernance et l'approche environnementale des projets de centrales photovoltaïques.

Des baux emphytéotiques et des protocoles d'accord ont été signés le 28 novembre 2017 entre la commune de Moissac-Bellevue d'une part et Urba 188 et Urba 189 d'autre part pour le développement de la centrale photovoltaïque.

Des avenants n°1 ont été signés entre les parties le 20 novembre 2018 pour privilégier un tarif compétitif pour le projet Urba 189 déposé le 4 décembre 2018 à la session de la commission de régulation de l'énergie. Cette stratégie a permis au projet porté par Urba 189 d'être désigné lauréat le 28 février 2019.

A cette occasion Urba 188 et la commune de Moissac-Bellevue ont aussi convenus d'adapter la rentabilité cible prévue pour améliorer les chances de succès du projet porté pour Urba 188.

Enfin les cahiers des charges de la commission de régulation de l'Europe prévoient que l'ouverture du capital des sociétés porteuses du projet doit être faite à l'achèvement de l'installation et non plus à partir de la mise en service de l'installation.

Pour ces motifs, des avenants aux baux emphytéotiques et aux protocoles d'accord doivent être signés par monsieur le maire au nom de la commune.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

6* Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des forêts en lieu et place de la commune.

Monsieur le maire donne lecture d'une motion présentée par les communes forestières du Var dont la commune de Moissac-Bellevue fait partie, motion pour s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'office national des forêts en lieu et place des communes.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

7* Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration du réseau d'eau et d'assainissement

Un accord global de 120 000 € pour les deux exercices 2019 et 2020 avec le conseil départemental est à répartir pour le réseau d'eau potable et le réseau d'assainissement. La ventilation suivante est proposée :

- Réseau d'eau potable 29 336 € en 2019 et 12 498 € en 2020
- Réseau d'assainissement 47 287 € en 2019 et 30 734 € en 2020

Soit un total de 119 855 € (78 021 € en 2019 et 41 834 € en 2020)

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

8* Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Une motion de l'association des maires de France est proposée au conseil.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Bureau pour les élections européennes du 26 mai 2019

Président : M Bacci

Vice-président : M Riboulet

Assesseurs titulaires : Mme Génio, M Génio

Assesseurs suppléants : M Cailleux, Mme Guttin

Demandes de salle

Une demande de salle a été sollicitée pour la pratique du « yoga du rires », sur le principe les élus sont d'accord. Monsieur le maire rencontrera la responsable pour finaliser les conditions.

Une autre demande de salle a été soumise au conseil. Elle concerne la création d'animations de loisirs à destination des enfants dans le cadre d'une activité de vente. Cette activité est proposée par une habitante de la commune. Sur le principe, les élus sont d'accord. Le contact est à poursuivre pour connaître les modalités pratiques.

Borne et liaison wifi pour les gîtes

Le budget estimatif est de 4 949 €. L'étude de ce projet est à poursuivre.

Fin de la séance à 19h20.